

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

14 JUN 2019	
ORIGINAL	✓ MC
COPIES	

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
Service prospective planification  
habitat

Dossier suivi par :  
Dominique PAROT  
Tél. : 05.49.06.89.64  
dominique.parot@deux-sevres.gouv.fr  
n° 76

Niort, le

12 JUN 2019



Communauté d'Agglomération du Niortais  
Service courrier

14 JUN 2019

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 3 juin 2019, vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Niort.

J'ai bien noté que les modalités de mise à disposition du public seront définies lors d'une prochaine délibération du conseil d'agglomération du Niortais, comme réglementairement attendu.

Le projet a pour objet de faire évoluer différentes dispositions règlementaires du PLU concernant le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les emplacements réservés.

La procédure adoptée est conforme aux attendus règlementaires issus de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

Le dossier présenté n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le chef du service prospective planification habitat  
La responsable du bureau planification/risques

  
Cécile LACROIX

Monsieur Jacques BILLY  
Vice-président de la Communauté  
d'agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT CEDEX